

# ASSEMBLÉE NATIONALE

22 novembre 2024

---

RESTAURER L'AUTORITÉ DE LA JUSTICE À L'ÉGARD DES MINEURS DÉLINQUANTS  
ET DE LEURS PARENTS - (N° 448)

Tombé

## AMENDEMENT

N ° CL77

présenté par  
Mme Brocard

-----

### ARTICLE 5

À la première phrase de l'alinéa 6, supprimer les mots :

« aux mineurs de plus de seize ans ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.

La minorité de plus de seize ans est déjà définie à l'alinéa ciblé.